

## Extrait du site de la mairie de Saint Pardoux la Croisille

### consultation citoyenne

[Laisser un commentaire](#) / [Non classé](#) / Par admin3721

#### Consultation citoyenne

Suite au refus de la préfecture de nous permettre d'organiser un référendum sur la question de la location de terrain communal à l'entreprise Engie Green pour y implanter deux éoliennes, le conseil municipal a décidé de procéder à une consultation de l'ensemble des habitants par correspondance.

Nous voulons permettre à tous les propriétaires d'habitations de la commune et tous ceux qui y vivent quotidiennement de participer à cette consultation, contrairement au référendum qui n'aurait permis l'expression que des personnes inscrites sur la liste électorale de St Pardoux.

Cependant nous avons constaté qu'un certain nombre de maisons avaient plusieurs propriétaires aussi nous avons décidé de favoriser l'expression des habitants vivants toute l'année à St Pardoux de la manière suivante :

Dans les maisons habitées à l'année, chaque occupant majeur y vivant régulièrement dispose d'une voix.

Dans les autres cas un seul avis est recueilli par maison.

De cette façon 240 personnes pourront participer à la consultation.

Cette consultation sera totalement anonyme.

Une partie des habitants manifestent leur opposition à ce projet, et s'expriment régulièrement sur le sujet en distribuant des documents dans les boîtes aux lettres, en intervenant dans la presse, en organisant des réunions ou en assistant aux conseils municipaux lorsqu'ils savent que le sujet sera abordé.

Nous souhaitons connaître l'avis de l'ensemble des habitants afin de prendre une décision qui sera le reflet de la majorité d'entre nous tous.

#### Rappel du projet

Engie a racheté la société Saméole qui avait développé un projet de sept éoliennes et signé une promesse de bail avec le Conseil municipal en 2011. Engie étudie l'implantation de 5 éoliennes de 4 Giga watts chacune sur la commune de St Pardoux la Croisille au lieu-dit les Chaux dont la hauteur à l'extrémité des pales atteindra 200 mètres de haut. Le positionnement des machines les situe à plus de 600 mètres de la première habitation. La convention signée en 2010, engage la commune sur 6 parcelles.

A ce jour

Dans le nouveau projet, les parcelles où étaient positionnées les éoliennes ne sont plus exactement les mêmes, deux de ces cinq éoliennes seraient construites sur du terrain communal. Il convient donc de signer un avenant à la première convention qui modifie un peu les emplacements et ajoute 4 nouvelles parcelles communales.

En échange de la location d'emplacements sur le terrain communal une négociation

serrée a permis d'obtenir la promesse de compensations qui prendraient la forme d'un engagement formel d'Engie pour nous permettre de développer un projet éducatif sur la zone humide des Chaux. Engie s'engage à construire un bâtiment qui permette d'accueillir un groupe (une classe d'élèves ou un groupe de touristes) dans une exposition sur la nature, sur les énergies renouvelables...

Engie versera 60 000€ annuellement à la commune pour financer (entre autre) des salaires d'animateurs nature qui feront vivre ce lieu et pourront emmener les visiteurs découvrir sur place les particularités de cet écosystème.

A ceci s'ajoute la location des parcelles pour la somme de 3400€ par MégaW soit 13 600€ par éolienne et une partie des impôts sur la production qui est évaluée à environ 40 000€ . Cette convention apporterait donc annuellement un abondement de l'ordre de 120 000€ au budget communal.

Votre choix est important, vous devez vous prononcer sur cet accord :

Il va de soi que nous ne pouvons donner un avis que pour les éoliennes implantées sur le terrain communal.

Les propriétaires privés restent libres de concéder des emplacements et Engie de continuer son projet.

La décision finale reviendra à Madame la Préfète de la Corrèze sur la validation définitive du projet de l'entreprise Engie.

Les habitants vont s'exprimer avec le matériel qu'ils recevront par courrier à partir de jeudi 14 janvier et doivent envoyer leur réponse pour le 30 janvier à la mairie (prendre en compte les délais d'acheminement du courrier).

**Samedi 30 janvier à 14 h nous procéderons au comptage des voix.**